



**Conseil Communal  
L'Isle**

**Procès-Verbal  
Séance du Conseil communal du 16 juin 2022**

**Accueil**

La séance du Conseil communal débute à 20h15.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers-ères, à Mme La Syndique à MM. les Municipaux, aux membres du bureau et aux huissiers, à Mme la Boursière, aux représentants de la presse, ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Jürg Hostettler, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

La salle du Conseil Communal a été dotée d'un écran permettant des présentations sous forme électronique et non plus avec un rétroprojecteur. M. Jürg Hostettler remercie la Municipalité pour cet achat.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

**Point 1. Statutaire.**

L'appel est fait par la secrétaire 40 Conseillers-ères présents-es lors de l'appel, 1 Conseiller arrive à la fin du point 5 de l'OJ, 4 Conseillers-ères excusés-es, 0 Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Concernant le courrier : le Conseil communal a reçu plusieurs copies de courrier de M. et Mme White de La Coudre, la Municipalité a répondu à ces courriers. Un courrier a été adressé par Mme Isabelle Décosterd et M. Nicolas Long de L'Isle concernant le stationnement des campings cars au niveau de parc à l'entrée du village direction Mont-La-Ville, ce courrier a été transmis à la Municipalité, qui apportera des précisions lors de ses communications. La lettre de démission, pour cause de déménagement, de Mme Sylviane Pasche est lue par M. Jürg Hostettler, Président.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 (séance du 29 mars 2022 annulée faute de préavis). La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte, il n'y a pas de question/modification. Le procès-verbal est accepté par 39 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

**Point 2. Assermentation d'une Conseillère.**

M. Jürg Hostettler, Président, procède à l'assermentation de Mme Clémenti Nathalie, Conseillère, (démission de Mme Pasche Sylvianne) et après lecture de l'article 9 de la LC, Mme Clémenti Nathalie, Conseillère, lève la main droite et dit je le promets.

**Point 3. Election des membres du Bureau**

M. Jürg Hostettler, Président, explique que le Conseil communal doit réélire son bureau chaque année, la secrétaire, elle, est en poste pour 5 ans. L'élection du bureau se fait à bulletins secrets mais si le nombre de candidats est égal aux nombres de postes, l'élection est tacite.

La parole est donnée à Mme Céline Käser, Vice-Présidente, pour l'élection du Président. M. Jürg Hostettler, Président, est réélu tacitement.

M. Jürg Hostettler, Président, procède à l'élection du/de la Vice-Président-e, Mme Céline Käser, Vice-Présidente, est réélue tacitement. Il fait de même pour les postes de Scrutateurs et Scrutateurs suppléants; sont réélus tacitement : Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hützli, en tant que Scrutateurs et MM. Arnaud Cloux et Denis Baudat, en tant que Scrutateurs suppléants.

**Point 4. Préavis 01/2022 : Demande d'un crédit de CHF 580'500.00 TTC, subventions non déduites, pour le financement des travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux claires et de la réfection de l'éclairage public, au Hameau de la Coudre.**

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

M. Philippe Juin, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les Commissions pour leur travail et ouvre la discussion.

M. Daniel Pasche, Conseiller : quelle est la technique qui sera utilisée pour l'éclairage public et si celui-ci sera adapté pour s'allumer au passage des usagers ?

M. Mülhauser, Municipal : l'éclairage public sera de nouvelle génération permettant d'économiser des frais d'utilisation. Le système adaptatif au passage des usagers est extrêmement cher et permet peu d'économie. Il sera étudié ultérieurement par la Municipalité la possibilité d'éteindre l'éclairage public.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 01/2022.

Le préavis 01/2022 est accepté à une très large majorité par 39 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

**Point 5. Préavis No 02/2022 : Comptes 2021.**

M. Jürg Hostettler, Président, rappelle que le rapport de gestion (détails de ce qui a été réalisé au sein de la Commune) fait partie des comptes, mais que seuls les comptes seront examinés et mis en discussion. La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Daniel Pasche, membre de la commission, qui lit le rapport de la commission de gestion. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Les comptes 2021 sont examinés poste par poste, par les Conseillers-ères.

1. *Administration Générale* : Pas de question.

2. *Finances* :

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : à quoi correspond le compte 390.05 : Déchets non couverts par les taxes, ce compte est-il déficitaire ?

Mme Grandjean, Boursière : on retrouve le même chiffre à la page 10, compte 490.05. Il s'agit des déchets que l'on peut admettre et qui ne sont pas payés par les habitants (taxes déchets) mais par les impôts, ce qui permet de ne pas augmenter la taxe déchets. Ce montant est basculé et payé par le biais des impôts. Ce compte est bénéficiaire et n'est pas équilibré par les impôts.

3. *Domaines et Bâtiments* : Pas de question.

4. *Travaux* : Pas de question.

5. *Instructions Publiques et Cultes* : Pas de question.

6. *Police* :

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : compte 351.00 : Réforme policière : Y a-t-il toujours des passages au vu de la baisse du montant porté en compte ?

Mme Grandjean, Boursière : ceci n'a rien à voir avec les passages ou les prestations fournies, ce compte est lié à la péréquation financière, donc plus on paie d'impôts, plus on a de frais sous cette rubrique.

7. *Sécurité Sociale* : Pas de question.

8. *Services Industriels* : Pas de question.

Y a-t- des remarques sur les comptes en général : Pas de question.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 02/2022.

(*Arrivée d'un Conseiller*)

Le préavis 02/2022 est accepté à une très large majorité par 40 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

**Point 6. Préavis 03/2022 : Demande d'un crédit de construction de CHF 2'940'000.00 TTC pour les travaux de transformation et de rénovation du bâtiment de l'ancienne Gendarmerie, Rue de Chabiez 1 à L'Isle.**

M. Grégory Pittet, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis. M. Jürg Hostettler, Président, remercie la Commission pour son travail et donne la parole à M. Pierre-Olivier Cloux, membre de la commission des finances, qui lit le rapport. M. Jürg Hostettler, Président, remercie les Commissions pour leur travail, ouvre la discussion et il est répondu aux différentes questions.

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : quels seront les montants des loyers et des charges des futurs logements, en particulier pour un appartement de 4.5 pièces ?

M. Claude Rosat, Municipal : environ FS 2'400.- par mois sans les charges (eau + chauffage), le montant des charges sera estimé dans un 1<sup>er</sup> temps puis adapté après la 1<sup>ère</sup> année, soit après avoir relevé les compteurs d'eau et de chauffage.

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : ce montant assez élevé ne va-t-il pas freiné la location, s'agissant de logements sans balcon, au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étages, et par conséquent limiter les rentrées d'argent permettant d'assumer les charges financières ?

M. Claude Rosat, Municipal : une surface verte se trouve à l'arrière du bâtiment (env. 70m<sup>2</sup>). Il s'agit d'un bâtiment classé, nécessitant des travaux spécifiques, avec un devis plus lourd par rapport à un bâtiment traditionnel classé II. Toutes les décisions doivent avoir l'aval de la DGIP et le fait de ne pas pouvoir transformer en logement les combles (env. 100 m<sup>2</sup>) engendre une baisse de revenu (env. FS 30'000.- par année en moins), mais il y aura peut-être des surprises bonnes ou mauvaises lors de l'exécution des travaux.

M. Pascal Faillétaz, Conseiller : indique que les travaux n'ont pas encore été mis à l'enquête et que les monuments historiques peuvent encore demander des modifications.

M. Claude Rosat, Municipal : rappelle que la motion Chollet a été votée en 2017, le préavis de crédit de construction en 2019 et que cela fait plus de trois ans de discussions avec le DGIP, avec plusieurs modifications des plans. La Municipalité espère qu'il n'y aura pas de nouvelle demande de modification.

M. Eric Hostettler, Municipal : précise que la vision de la Municipalité est que le projet s'autofinance et dégage un léger bénéfice (env. FS 10'000.- par année) permettant de payer la conciergerie et quelques frais d'entretiens. La Municipalité ne souhaite pas de déficit sur ce bâtiment à charge des contribuables. Le calcul du montant des loyers est théorique, ceux-ci étant dépendants des taux d'intérêts. Le taux d'intérêt pris en compte par la Municipalité est de 2.3%. Les loyers actuels sont calculés sur la base de taux d'intérêts encore relativement bas. Les loyers ont donc été calculés sur la base d'un taux d'intérêts supérieurs, les taux étant actuellement à la hausse.

Mme Zimmermann, Conseillère : le loyer de la surface commerciale (cabinet médical) a-t-il été calculé sur la même base et ce local sera-t-il aménagé en accord avec le locataire ou laissé brut et à aménager par le futur locataire ?

M. Claude Rosat, Municipal : le prix du loyer sera calculé à la fin des travaux en fonction du coût total des travaux, le montant actuel est une projection. Les loyers ont été calculés de manière globale sans différenciation entre les appartements et la surface commerciale. La Municipalité a eu plusieurs séances avec le remplaçant du Dr. Gabioud, afin de discuter de l'aménagement du local. Les locaux annexes seront également modifiés afin de permettre l'installation d'un physiothérapeute en partenariat ou non avec le médecin. Le rez-de-chaussée sera dédié à ces deux cabinets, mis à part les accès aux étages supérieurs.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : se dit dubitatif sur l'équilibre financier en raison des frais d'entretien d'immeuble non mentionnés au préavis et les amortissements qui ne sont pas calculés sur l'intégralité du montant du préavis, mais sur le montant du préavis moins le fond de réserve. On se trouve sur un monument historique, le DGIP a-t-il été approché concernant d'éventuelles subventions ?

M. Claude Rosat, Municipal : la Municipalité est actuellement en discussion avec les services de l'Etat pour d'éventuelles subventions. Mais il s'agit d'un processus long.

M. David Lee, Conseiller : le bureau d'architecte va-t-il officier en tant que maître d'œuvre et gérer l'intégralité des travaux ? Le montant des honoraires étant assez élevés, d'autres bureaux d'architectes ont-ils été approchés ?

M. Claude Rosat, Municipal : le bureau d'architecte va effectivement gérer les travaux de A à Z, avec un mandat basé sur la formulation SIA et va s'occuper de rendre le bâtiment clés en main. Dans le cadre des honoraires préparatoires, sont également comptés les honoraires du bureau d'ingénieur.

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : rappelle que la même discussion avait eu lieu il y a 23 ans concernant le bâtiment où se trouvent la Raiffeisen et la boucherie et que ce bâtiment est bénéficiaire. Il s'est également renseigné sur les prix des loyers dans le village pour des surfaces équivalentes et les loyers sont approximativement les mêmes que ceux prévus pour l'ancienne gendarmerie.

M. Philippe Currat, Conseiller : le préavis est basé sur un calcul avec un taux hypothécaire à 2.3%, sur quelle base ce taux a-t-il été décidé ?

M. Claude Rosat, Municipal : on ne peut pas connaître le taux d'intérêt qui sera appliqué dans 30 ans, on se base donc sur une projection actuelle. Lors de la finalisation de l'emprunt, il sera choisi le taux hypothécaire et la durée du contrat au mieux des intérêts financiers de la Commune. A savoir également que la somme de l'amortissement et des intérêts sera dégressive d'année en année. Le montant des loyers sera adapté aux taux d'intérêts en vigueur.

Il n'y a plus de question. La discussion est close. M. Jürg Hostettler, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 03/2022.

Le préavis 03/2022 est accepté à une large majorité par 36 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions.

#### **Point 7. Communication de la Municipalité.**

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Claude Rosat, Municipal : remercie le Conseil pour sa confiance et pour l'acceptation du préavis ci-dessus; tout sera mis en œuvre afin que tout se déroule au mieux.

M. Steve Baudat, Municipal : remercie le Conseil pour sa confiance et pour l'acceptation du préavis ci-dessus. Concernant la STEP régionale à La Sarraz, un crédit d'étude a été voté en 2020 de FS 30.- par habitants. Ces travaux d'études sont terminés depuis environ 2 mois et ont été présentés à la Municipalité. Il y aura 3 séances d'information publiques afin que chacun puisse se faire une idée; à L'Isle le 6 septembre 2022, avec un préavis probablement d'ici la fin de l'année.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : concernant la gestion du stationnement : un assistant de sécurité publique a été engagé à un très petit pourcentage, avec une phase de sensibilisation en avril et depuis le 1<sup>er</sup> mai 2022 des contrôles aléatoires avec un système d'amendes. Il a également été décidé de supprimer l'interdiction de stationner pour les camping-cars suite à un courrier adressé au Conseil Communal, ceci étant favorable pour le commerce local et le tourisme, mais la place ne doit pas redevenir un dépôt et des contrôles seront faits.

Concernant le préavis voté en 2021 de FS 130'000.- concernant le changement du véhicule de la voirie; le choix s'est porté sur un véhicule Iveco multi-benne, avoisinant un montant de FS 100'000.-, avec une reprise sur l'ancien véhicule, donc nous serons légèrement en-dessous du préavis voté.

M. Eric Hostettler, Municipal : la Fête Nationale se déroulera le 1<sup>er</sup> août 2022 sur l'esplanade du château, organisé par la jeunesse de Villars-Bozon/Mauraz dans un concept un peu modifié.

Le Tour de France traversera L'Isle le 9 juillet 2022, avec la Rte du Mollendruz fermée une bonne partie de l'après-midi. Une guinguette sera organisée devant la gendarmerie.

Le plan canicule a été déclenché depuis ce jour et jusqu'à environ mardi, une surveillance sera mise en place pour les personnes à risque.



Suite au départ du Commandant de la Protection Civile du district de Morges, ce dernier ayant repris le commandement de Police du Nord Vaudois, un nouveau commandant a été nommé en la personne de M. Laurent Sunier, anciennement dans la gendarmerie et le DAR

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité ce soir, elle remercie également Mme Grandjean, Boursière, pour son travail.

Manifestions à venir : les 75 ans de l'Abbaye et le giron des jeunesses mi-août. Des promotions seront organisées le 30 juin 2022 pour les élèves recevant leur diplôme de fin d'études.

Nouvelles du PACom : celui-ci a été accepté le 23 mai 2022 par la Cheffe de Département, sous réserve de la partie Parc Venoge toujours en cours de modifications et qui doit passer au Grand Conseil. Le reste du PACom a été accepté tel que voté en mars 2021.

#### **Point 8. Communication du bureau du Conseil**

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau qui a été très sollicité pour les différentes votations et élections ce début d'année, ainsi que les personnes qui ont œuvrés pour le repas du 29 mars 2022. Il remercie également la Municipalité pour l'invitation à la journée de l'UCV. Il félicite également Mme Anne-Lise Rime, Syndique, pour sa réélection en tant que Députée.

La commission de recours a dû fonctionner une fois. M. Jürg Hostettler, Président, précise à nouveau que les membres de cette commission sont soumis au secret total sur leurs travaux. Seules les séances du Conseil communal sont publiques.

La sortie du Conseil communal est prévue le 24 septembre 2022, avec une marche et une fondue à Châtel, mais un moyen de locomotion sera prévu pour ceux qui le désirent.

La localisation du nouveau bureau du Conseil n'a pas encore été déterminée, une solution sera trouvée.

#### **Point 9. Propositions individuelles**

M. Pierre-Olivier Cloux, Conseiller : remercie la Municipalité pour les comptes et les indications concernant les préavis votés et réalisés. Qu'en est-il des subventions concernant les AF ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : les AF sont terminés, toutes les factures sont rentrées et le dossier est en attente d'une décision de l'Etat quant aux subventions.

M. Daniel Pasche, Conseiller : qu'en est-il de la station de filtrage à Mont-La-Ville et le traitement de l'eau aux ultra-violets ?

M. Steve Baudat, Municipal : suite à un problème de pollution d'eau il y a quelques années, la liaison a été interrompue entre Mont-La-Ville et les Barbies. Un traitement par ultra-violets sera mis en place la semaine prochaine permettant la remise en route de la liaison.

PV Séance du 16.06.2022

M. Jürg Hostettler, Président, remercie le Bureau, les huissiers, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité, le personnel de l'administration communale, le personnel communal et chacun est convié à une agape à l'extérieur.

La prochaine séance est fixée au 5 octobre 2022. La séance est levée à 21h45.

Bureau du Conseil communal

Jürg Hostettler  
Président du Conseil



Carole Ueltschi  
Secrétaire du Conseil

